

Construction bois, Construction et rénovation écologique

30 salariés

Qualifié RGE

Entreprise à but social

5, Place Youri Gagarine 93200 SAINT DENIS www.apijbat.com

Système assurantiel français

- Difficultés de contacter une assurance décennale lorsqu'il y a mise en œuvre de matériaux bio-sourcés.
- Techniques courantes (critères normalisés par des documents techniques officiellement reconnus : DTU, règles pro. Etc)
- Paille porteuse : Technique pouvant être assimilée à une Technique Non courante
- Techniques Non courantes techniques pour lesquelles les savoir faire sont déterminants pour la performance finale, et pour lesquelles les constituants peuvent être hétérogènes et spécifiques à chaque chantier

« compte tenu des engagements de longue durée en assurance construction, les assureurs doivent disposer d'informations leur permettant d'évaluer leur risque et d'en apprécier l'assurabilité. Aussi, à défaut d'évaluations techniques (Atex, appréciation technique expérimentale, ATE Agrément technique européen, Pass innovation etc,) ils examinent au cas par cas les demandes d'assurances concernant des techniques non encore éprouvées »

Extrait d'un courrier de réponse de C.Garcia (SMABTP) à une fiche obstacle envoyée par le Réseau Ecobâtir dans le groupe de travail DHUP « Lever les freins à l'utilisation des matériaux bio sourcés dans la construction »

Analyse du risque

Approche expérimentale : La botte de paille comme élément porteur n'est pas normé, il faut donc avoir recours à différents essais.

- 1- 1/3 de calcul : Garantir la capacité portante, définir le tassement, déterminer la fonction statique des enduits
- 2- 1/3 d'expérience : Garantir la préparation et la mise en œuvre

Se servir des bonnes pratiques de la littérature existante et des expériences de pairs

3- 1/3 de réglage fin sur chantier : garantir le suivi du comportement de ce qui est mis en oeuvre

GEP : GROPE D'EVALUATION ET DE PERFECTIONNEMENT

- Etablir une procédure d'évaluation des techniques pour lesquelles les savoir faire sont déterminants
- Permettre l'assurabilité des ouvrages même pour des techniques non couvertes par des documents normatifs
- Méthode : constituer des groupes locaux en région, 3 à 4 personnes expertes dans le domaine auxquels s'associe un représentant du CSTB